

DÉNEIGEMENT

Le prix des économies

Ces dernières semaines, le nouveau plan de viabilité hivernale du département du Haut-Rhin a beaucoup fait parler de lui. « Adapté » suite aux derniers épisodes de verglas et neigeux, celui-ci reste maintenu et en phase d'expérimentation. Mais quel est le coût de cette nouvelle politique en matière de déneigement ?

Cécile Fellmann

« La sécurité n'a pas de prix », entend-on depuis plusieurs semaines dans la bouche d'élus et d'usagers sur qui le nouveau plan de viabilité hivernale du département du Haut-Rhin, qui stipule que 665 des 2500 km de routes départementales ne seront plus déneigées, a jeté un froid (lire nos précédentes éditions). La sécurité n'a pas de prix, mais quel est celui de la nouvelle politique de viabilité du département, notamment le coût des panneaux installés sur les routes départementales qui ne sont plus traitées ?

« Quelques 1300 panneaux ont été commandés par le département, indique Christophe Odermatt, secrétaire général FO au conseil départemental. 329 panneaux triangulaires indiquent une chaussée glissante, autant de cartouches portant l'inscription "Route non déneigée, non salée", des panneaux indiquant que les chaînes à neige sont obligatoires et enfin 329 pa-



Message contradictoire, information erronée, pose non réglementaire. Pour le syndicat FO, les panneaux, posés sur le bord des routes départementales qui ne sont plus traitées, ne sont pas dans les clous. Photo L'Alsace/Thierry Gachon

Un panneau tagué, d'autres retirés ou volés

À la question du coût de la mise en place des panneaux s'ajoutent de nouvelles interrogations. Dès à présent, quelques routes départementales, qui ne faisaient initialement plus partie des nouveaux circuits de déneigement, ont été réintégréées à ceux-ci. Il a donc fallu défaire ce qui avait été fait quelques semaines plus tôt, en retirant les panneaux qui informaient les automobilistes de la nouvelle politique de viabilité hivernale. Cela représente « une douzaine de panneaux à l'heure actuelle », selon Christophe Odermatt. Par ailleurs, entre Noël et Nouvel An, douze panneaux ont été dérobés du côté de Leymen. À la même période, le panneau « Route non déneigée, non salée », implanté sur la RD 35 entre Bourbach-le-Bas et Roderen, a été souillé. Pour Christophe Odermatt, « la personne qui a fait ça a voulu passer un message [cette route est une « route scolaire », empruntée quotidiennement par des cars, notamment dans le cadre du RPI entre les deux communes, NDLR]. Le panneau triangulaire annonçant un danger est resté net, c'est uniquement le cartouche qui a été tagué. Il devra être remplacé. »

nonceaux "Pneus neige admis". Au total, la dépense est de 130 000 € TTC. » À cela, il faut ajouter les dépenses consenties pour leur mise en place. « Environ 20 000 € pour le béton et la location de mini-pelles nécessaires à l'installation des mâts de support », indique le syndicaliste.

Le total serait donc de 150 000 €. Et puis, il y a aussi le prix de la main-d'œuvre à prendre en compte. Mais là, difficile d'avoir un chiffre. « Les agents ont dû intervenir à plusieurs reprises pour faire les trous et couler le béton pour les mâts, pour mettre en place la première série de panneaux, puis la deuxième (chaînes à neige obligatoires et "Pneus neige admis"). Cela représente des

heures et des heures de travail », explique Christophe Odermatt.

« Le coût d'investissement est amorti »

Du côté du conseil départemental, nous n'avons pas obtenu d'informations à ce sujet. Seul le conseiller Raphaël Schellenberger a indiqué : « C'est sûr, un certain nombre de panneaux a été acheté. Mais le coût d'investissement de cet achat est largement amorti par l'économie réalisée sur le budget de déneigement dès la première année de mise en place du nouveau plan de viabilité hivernale. » Interrogé à la mi-novembre, Alain Grappe, président de la commission voirie, infrastructu-

Des panneaux à côté de la plaque ?

« L'information donnée par les cartouches "Route non déneigée, non salée" n'est plus juste suite aux récentes décisions politiques qui ont été prises, indique Christophe Odermatt. Aujourd'hui, on nous dit que l'ensemble du réseau routier sera salé si nécessaire, en cas de verglas. Si l'on suit la logique jusqu'au bout, cela veut dire que sur les routes enneigées, en cas de verglas, les chasse-neige départementaux passeront avec la lame levée et ne feront tourner que la saieuse. Et quand les agents devront aller traiter des routes signalées comme non déneigées, non salées, sur lesquelles les automobilistes auront circulé et où la neige tassée sera devenue un tapis de glace, il faudra mettre des quantités vertigineuses de sel pour la faire fondre... »

sous le dernier panneau (arrêté du 6 décembre 2011). Or ça n'est pas le cas. Cela démontre la précipitation avec laquelle les choses ont été faites. Le département a ajouté ces deux panneaux aux deux premiers pour se couvrir. »

Et ce n'est pas tout. « Au départ, le département conseillait aux usagers d'équiper leur véhicule d'équipements spéciaux. Les deux derniers panneaux installés sont contradictoires. L'un induit une obligation (panneau rond à fond bleu), mais aucune mesure de police n'a été prise par l'autorité territoriale pour faire appliquer cette obligation. Elle ne peut donc pas verbaliser et ces panneaux sont nuls administrativement et juridiquement. L'autre panneau dit que les pneus neige sont admis. Finalement, quel est le message ? », conclut Christophe Odermatt.

Autres questions : dans cette cacophonie signalétique, quid de la responsabilité en cas d'accident ? Contre qui l'assurance de l'automobiliste pourra-t-elle se retourner ?

D'après le représentant syndical, la deuxième série de panneaux (chaînes à neige obligatoires et « Pneus neige admis ») n'a pas été mise en place de manière réglementaire. « La hauteur des panneaux au-dessus du sol est fixée, en rase campagne, à 1 m

et transports au conseil départemental, expliquait que « les dix dernières années, le déneigement des routes départementales coûtait en moyenne 2 600 000 €/an. Avec les nouveaux circuits de déneigement mis en place, l'économie est de 500 000 €/an, soit 1/5^e du budget. »

Mais certains élus locaux, confron-

tés à des accidents dus au verglas dans leur secteur, s'interrogent : « En cas d'accident sur les routes départementales, la collectivité met d'une manière ou d'une autre la main à la poche, notamment pour les sapeurs-pompiers qui dépendent du Service départemental d'incendie et de secours. Faire le choix de ne plus traiter certaines routes vaut-il alors le "coût" ? »

MULHOUSE

« Vous avez sorti l'artillerie »

Un automobiliste bruyant a eu une réaction quelque peu démesurée, mardi soir, lorsqu'un couple de riverains a manifesté son mécontentement. Il a été jugé en comparution immédiate.

Alain Cheval

Les faits se déroulent peu après 23 h dans une rue calme d'Habsheim. Un automobiliste est stationné là et le volume de sa stéréo réveille un couple de riverains. L'homme sort, tape sur le toit de la voiture, et à sans doute quelques mots à l'égard du fauteur de troubles. Ce dernier, au lieu de baisser le son, sort du véhicule et va chercher dans le coffre de sa voiture une batte de baseball qu'il tient le long de sa jambe. La femme du couple voit tout depuis la fenêtre et crie. Elle menace de tout filmer et d'appeler les gendarmes, NDLR. Le jeune homme rentre dans sa voiture, démarre, fait demi-tour et repasse devant la maison. Tout en conduisant, il tend une arme et tire blessant la femme. Heureusement,

il ne s'agissait que d'un plomb. Mais on imagine le traumatisme de la femme et de son mari, qui poursuit la voiture et note le numéro de la plaque d'immatriculation. L'automobiliste sera rapidement arrêté.

Poursuivi devant le tribunal pour des violences avec arme, il a tenté d'expliquer sa réaction. « Je sortais du travail et quelqu'un a violemment tapé sur la voiture, m'a craché dessus et agrippé à la gorge... Je n'ai pas supporté et j'ai pris ma batte. Pour le tir, c'est un enchaînement. J'aurai dû rentrer chez moi. Je regrette. Je ne voulais pas faire de mal. Si cela avait été le cas j'aurai pris le couteau à cran d'arrêt dans ma boîte à gants », explique-t-il. La victime présente dans la salle d'audience vient raconter son trauma-

tisme. « J'ai vu l'arme [une réplique de Beretta 9 mm, NDLR]. J'ai cru que j'allais mourir. Je n'arrive plus à aller au travail, je ne dors plus. J'ai cette image en tête lorsqu'il me tire dessus ! »

« Votre personnalité est inquiétante »

Pour le procureur de la République, Laure-Alexandra Mairot, « cette situation de bruit, de voisin mécontent est presque banale. En revanche, on peut se poser des questions lorsque l'on voit la réponse disproportionnée. Vous avez sorti l'artillerie pour répondre à ce couple. On peut se demander de quoi vous êtes capables. Votre personnalité est inquiétante. Vous êtes incapable de contrôler vos nerfs. » Et de

requérir une peine de 12 mois dont 6 sous le régime du sursis mise à l'épreuve (SME) durant deux ans, l'interdiction de posséder une arme durant cinq ans et l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes.

Me Jeanne Roth revient dans le détail sur les faits et soulève les contradictions dans les déclarations du couple : « Mais il est vrai que la réaction de mon client a été démesurée. Maintenant, la peine ne doit pas être infligée en fonction de la peur de la victime mais de la violence avec... un jour d'ITT. Il a besoin d'un suivi psychologique. »

Le tribunal le condamne à 12 mois dont 9 SME deux ans, interdiction de contact et de détenir des armes.

HAUT-RHIN

Régine Pam nommée sous-préfète

Par décret du président de la République en date du 5 décembre 2016, Régine Pam a été nommée directrice de cabinet du préfet du Haut-Rhin. Elle a pris ses fonctions mercredi 4 janvier. Après un début de carrière consacré à l'éducation et à la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle, Régine Pam a été nommée directrice de la communication puis directrice de cabinet d'un recteur d'académie.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en prévention des risques, elle s'est spécialisée dans la planification des risques majeurs et la gestion opérationnelle de crises. En 2014, elle a rejoint le ministère de l'Intérieur par voie de détachement en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Guedeloupe en charge notamment de la politique de ville et des politiques sociales.

BENNIWIHR

Passage à tabac dans les vignes : trois hommes bientôt jugés

Mis en examen pour avoir passé à tabac un homme de 21 ans, le 19 juin dernier dans les vignes à Benniwir, trois Colmariens viennent d'être renvoyés devant le tribunal correctionnel de Colmar, par le juge d'instruction Louis-Albert Devillairs. La veille de cette violente agression, une altercation avait éclaté à Colmar, route d'Ingersheim. Un Colmarien de 21 ans s'était bagarré avec deux des trois hommes, à un endroit où il avait l'habitude de retrouver des amis. Le lendemain, lui et ces deux hommes s'étaient rendus à Benniwir pour en découdre. Au beau milieu des vignes, le tandem aurait frappé le Colmarien à mains nues, mais aussi avec un club de golf et la crosse d'un pistolet. Après un court trajet en voiture, un troisième individu les avait rejoints, toujours dans les vignes, et aurait cassé le nez de la victime.

D'après un certificat médical, le jeune homme, qui aurait momentanément perdu connaissance, a bien eu le nez cassé et présentait de multiples plaies et contusions ainsi qu'un traumatisme crânien. Ces violences semblent avoir été commises sur fond de règlement de comptes pour une dette de stupéfiants.

Deux des trois agresseurs, aujourd'hui âgés de 24 et 27 ans, avaient été rapidement arrêtés et placés en détention provisoire, tandis que le troisième, âgé de 24 ans, se trouve toujours sous contrôle judiciaire. Leur procès, pour violences volontaires avec armes et en réunion, aura lieu le mois prochain.

21 ans et 28 condamnations

Conduite sans permis et sous l'empire d'un état alcoolique, refus d'obtempérer, conduite dangereuse, violences et outrages, le tout en récurrence... Ce Mulhousien de 21 ans qui comparait devant le tribunal correctionnel de Mulhouse n'a pas dit grand-chose pour expliquer son comportement cette nuit du 30 novembre dernier.

En tout cas, les services de police

qui ont croisé sa route peuvent parler de miracle puisqu'il n'y a pas eu de victimes.

L'homme en infraction n'a pas hésité à rouler tous feux éteints en plein centre-ville et sur l'auto-route A36 avec des pointes à 120 km/h dans des zones limitées à 50 voire 30. Il a fallu plusieurs véhicules (police secours, canine, BAC) pour le bloquer avec un stop stick sur l'autoroute, à quelques

kilomètres de la frontière allemande. Une conduite irresponsable alors qu'il avait à bord de son véhicule deux mineurs totalement dépassés par cette situation.

« Tous les trois mois devant le tribunal »

Le procureur de la République, Laure-Alexandra Mairot, a rappelé le casier lourd de déjà 27

condamnations du mis en cause : « C'est environ un passage tous les trois mois devant le tribunal ».

Waly Diallo a été condamné à 12 mois de prison ferme avec mandat de dépôt. Il devra verser 300 € au titre des dommages et intérêts à un des policiers blessés lors de son interpellation musclée.

A.C.

IRE03

J-FS